



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 65574

Texte de la question

M Francois Asensi attire l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement et des transports sur les graves consequences de la crise de la construction, non seulement pour le secteur concerne, mais aussi pour les 2,5 millions de mal-loges et les 400 000 sans-abri que compte aujourd'hui notre pays. En 1992, le batiment aura perdu 30 000 emplois. Pour 1993, si aucune action d'envergure n'est entreprise, plusieurs milliers de PME disparaîtront. Des geants du batiment sont par ailleurs en passe d'annoncer des milliers de suppressions d'emplois. Malgre quelques timides avancees, les dispositions contenues dans la loi de finances pour 1993 ne sont pas en mesure d'inverser cette tendance. La crise du logement, a laquelle s'ajoute la crise de l'immobilier d'entreprise - due a une surproduction de bureaux -, est multiforme. C'est une crise budgetaire - au travers du desengagement de l'Etat dans le financement du logement social -, c'est une crise financiere - l'encours des credits des promoteurs et marchands de biens-, c'est une crise economique - en raison de l'insuffisance de l'epargne que les menages peuvent affecter au logement. C'est aussi une crise sociale qui se manifeste par une suroccupation des logements et le mal-etre des banlieues. C'est, enfin, une crise de confiance comme en temoigne le desengagement des proprietaires bailleurs et la baisse du niveau d'intervention des organismes financiers dans les operations nouvelles. Enfin, le niveau des taux d'interet reels trop eleve et une politique economique axee sur le maintien des equilibres comptables et de plus en plus deconnectee de l'economie reelle contribuent fortement a l'aggravation de la situation de ce secteur strategique. Les professionnels du batiment viennent de faire des propositions precises pour sortir de l'impasse et preserver ainsi l'emploi. Il lui demande s'il entend les prendre en compte.

Texte de la réponse

Reponse. - Avec un chiffre d'affaires de 660 milliards de francs et 1 600 000 emplois, le BTP est la premiere branche economique dans notre pays. Cette branche connait actuellement des difficultes, comme c'est le cas dans presque tous les pays de l'OCDE. Le Gouvernement, pour sa part, a consenti en 1992 et en 1993 des efforts tres importants en faveur du batiment et des travaux publics. Le batiment a ainsi fait l'objet en 1992 d'un plan de soutien dont les principales mesures sont les suivantes : accroissement de 220 MF des moyens consacres a l'amelioration de l'habitat ; renforcement du plan d'epargne-logement ; extension des avantages fiscaux a tous les travaux d'amelioration des logements ; creation du pret locatif social (PLS) pour la construction de logements intermediaires. La fluidite du marche immobilier est aussi une priorite du Gouvernement : le pret conventionne a ete ouvert a l'ancien en 1991 et l'aide personnalisee au logement a ete revalorisee a cette fin ; la creation du fonds de garantie a l'accession sociale (FGAS) permettra a ceux qui ne trouvent pas aupres des banques les prets dont ils ont besoin de disposer d'une garantie de l'Etat pour faire construire ou acheter un logement ; au-dela du plafonnement progressif du droit departemental sur les transactions, la loi de finances pour 1993 prevoit un abattement de 300 000 francs de l'assiette du droit departemental. Le budget du ministere de l'equipement, du logement et des transports prevoit egalement en 1993 un niveau historique de 90 000 prets locatifs aides (PLA) (dont 10 000 PLA d'insertion). 200 000 prets pour l'amelioration des logements sociaux, c'est-a-dire pour la rehabilitation, sont aussi prevus. Le programme physique de prets PAP a ete, lors de la

discussion budgétaire, porte à 35 000 comme en 1992. S'y ajoute le programme supplémentaire de 7 000 PAP mis en place en septembre. Les plafonds de ressources ont été relevés de 15 p 100 en Ile-de-France, de 10 p 100 et de 4 p 100 dans les autres zones, pour s'assurer que ces prêts soient effectivement utilisés. Par ailleurs, au mois de juin 1992, le plafond de ressources pour accéder aux logements PLA a lui aussi été augmenté de 10 p 100. En 1993, 145 000 logements seront construits ou acquis et réhabilités avec l'aide de l'Etat. De plus, l'allocation de logement social, qui permet à tous les ménages modestes de bénéficier d'une aide pour se loger, est étendue à partir de 1993 à l'ensemble des populations qui peuvent en bénéficier, sans distinction selon la localisation ou la taille des communes. L'effort pour les allocations et les aides au logement progresse de plus de 13 p 100 dans le budget pour 1993 par rapport à 1992. Plusieurs mesures ont été prises pour développer un secteur intermédiaire entre le secteur HLM et le secteur libre. Ainsi, aux 15 000 prêts locatifs sociaux de 1992 s'ajouteront 20 000 autres prêts en 1993. Ces prêts sont réservés aux logements neufs. Par ailleurs, la réduction de l'impôt sur le revenu a été portée de 10 à 15 p 100 d'un investissement locatif neuf plafonné à 800 000 francs au lieu de 600 000 francs auparavant. Enfin, 75 p 100 des crédits ont été mis en place dès janvier 1993 afin que la consommation des PLA et des Palulos soit doublée pour les trois premiers mois de 1993 par rapport aux mêmes mois en 1992. Pour ce qui concerne les travaux publics, le budget de 1993 prévoit un accroissement de 35 p 100 du budget d'investissement des transports collectifs et un accroissement de 15,5 p 100 des crédits routiers. Cet effort de l'Etat s'inscrit dans une perspective plus large, puisque l'initiative européenne de croissance voulue par la France permettra de redonner de nouvelles marges de manoeuvre à l'économie et à l'activité de la construction en particulier. En conclusion, les efforts de l'Etat et du secteur public permettront une stabilisation du nombre de mises en chantier à 277 000 logements et l'engagement du plus important programme d'autoroutes à péage depuis dix ans (290 kilomètres).

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65574

Rubrique : Batiment et travaux publics

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1992, page 5708